

FOURNITURES SCOLAIRES ET AUTRES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LA MATERNELLE 2020-2021

<u>Nombre</u>	<u>Articles</u>
1	Sac d'école style sac à dos
1	Boîte à crayons en plastique 
3	Bâtons de colle de préférence de couleur bleue ou mauve qui disparaît au séchage 
2 boîtes de 12	Crayons-feutres « Crayola » LAVABLES (pointe large) 
1	Crayon à mine jumbo à prise triangulaire HB 
1	Paire de ciseaux à bouts ronds de petite taille (pour enfant) de préférence avec un « gros » et un « petit » anneau pour mettre les doigts 
1	Tablier de peinture à <u>manches longues</u> et <u>préférentiellement</u> imperméable ou vieille chemise ou chandail
2	Boîtes de papiers-mouchoirs (facultatif)
1	Ensemble complet de vêtements de rechange, dont chaque morceau sera identifié au nom de l'enfant (chandail, pantalon, 2 sous-vêtements et chaussettes)
2	Duo-tangs avec agrafes parisiennes (1 rouge, 1 jaune et un bleu) ➡ Important de respecter les couleurs dans la mesure du possible pour que votre enfant puisse les classer au bon endroit et les repérer facilement.
1	Cartable de <u>2 pouces</u> à gros anneaux et 20 pochettes transparentes trouées
1	Paquet de séparateurs
1	Paquet de papier <u>cartonné</u> (ou « papier à couverture ») aux couleurs variées (« Staples » code d'article 733099 est un exemple). <u>Format 8 ½ X 11</u> Attention pour ne pas confondre avec le papier construction (qui est plus difficile à découper) et le papier standard (plus fin que le carton) qu'on peut utiliser pour imprimer.  
1	Album de coupures (« scrap book ») de Hilroy grand format (35.6 X 27.9 cm) 
1	Chemise en plastique vert avec 2 pochettes à l'intérieur qui est aussi appelée « couverture de présentation » (agrafes parisiennes non nécessaires)
2	
1	Paquet de lingettes humides (facultatif) 
	Un contenant d'acétaminophènes si vous désirez que l'on en administre à votre enfant, en cas de besoin.

N.B. : LE MATÉRIEL PERSONNEL DE L'ENFANT DOIT ÊTRE BIEN IDENTIFIÉ À SON NOM. Les marques proposées ne sont que des suggestions et non des obligations d'achat conformément à la politique des frais chargés aux parents. (Approuvé par le CÉ, juin 2017)